

COMMUNIQUE DE PRESSE

(Contacts presse

Carolane RENARD
Chargée des relations médias
Tel 01 46 11 84 41
Tel 06 82 82 36 81
carolane.renard@andra.fr
[@presse_andra](https://twitter.com/presse_andra)

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (**Andra**) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la **loi de programme du 28 juin 2006** relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs.

Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche.

L'Andra met son expertise au service de l'État pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français **afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.**

Collecte d'objets radioactifs dans un lieu chargé d'histoires

L'Agence assure depuis de nombreuses années la mission de service public de collecte des objets radioactifs auprès des particuliers. En février dernier, nos équipes se sont rendues dans un lieu chargé d'histoires : la demeure de la petite-fille de la célèbre Marie Curie.

La collecte de déchets radioactifs : une des missions de l'Andra

Dans le cadre de sa mission de service public, l'Andra assure la collecte des objets radioactifs fabriqués lors de l'époque des « années folles » du radium, auprès des particuliers et des collectivités locales.

Après sa découverte à la fin du 19^{ème} siècle, le phénomène de la radioactivité suscite un vif engouement. La radioactivité, et en particulier le radium, est alors perçue comme bienfaisante. Cet engouement s'est traduit par le développement d'une industrie du radium, à la fois pour son extraction et pour son utilisation dans différents secteurs : médical, avec la fabrication d'aiguilles utilisées en radiothérapie ; cosmétique, avec le développement de pommades ; mais aussi horloger, pour fabriquer de la peinture luminescente utilisée sur des aiguilles de montre ou de réveil. Des fontaines au radium destinées à enrichir l'eau de ce « nouveau produit miracle » étaient aussi fabriquées à l'époque. Cet engouement prend fin lorsque les dangers de la radioactivité sont reconnus, et l'utilisation du radium interdite.

Cent ans après, l'Andra récupère chaque année environ 100 objets radioactifs, contenant principalement du radium.

La collecte d'objets radioactifs chez la petite-fille de Marie Curie

Hélène Langevin-Joliot vit depuis les années 1960 dans la demeure de ses parents Frédéric et Irène Joliot-Curie, Prix Nobel de chimie en 1935 pour la découverte de la radioactivité artificielle. Outre la maison, de nombreux objets qui l'entourent rappellent leur mémoire. Certains ont d'ailleurs appartenu à ses grands-parents, Pierre et Marie

(1/2)

Curie, elle-même titulaire de deux prix Nobel pour ses découvertes sur la radioactivité (de Physique et de Chimie). Parmi tous ces souvenirs, quelques objets, dont une armoire ayant appartenu à Marie Curie, ont été pris en charge en février afin d'être conduits au Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage (Cires) de l'Andra dans l'Aube, car ils sont faiblement radioactifs.

L'opération a débuté par une phase de repérage, pour chiffrer le conditionnement, la caractérisation et l'enlèvement, et préparer au mieux l'intervention en termes de radioprotection. Une fois cette étape réalisée et le dossier validé par la Commission nationale des aides dans le domaine radioactif (CNAR), qui gère les fonds publics destinés à l'assainissement des sites pollués par la radioactivité et la collecte d'objets, réalisées par l'Andra, la deuxième phase a commencé: vêtus de combinaisons blanches et de masques adaptés pour ce type d'opération, les opérateurs ont caractérisé chaque objet, conditionné ceux qui présentaient une activité radioactive, le tout sous une tente de vinyle afin d'empêcher toute dissémination dans le reste de la maison. Ces objets devenus déchets auront pour destination le Cires. Les déchets classés en catégorie TFA (de très faible activité) y seront stockés définitivement dans des alvéoles de stockage, tandis que les déchets classés en catégorie FA-VL (de faible activité à vie longue) y seront temporairement entreposés, dans l'attente d'une solution de stockage adaptée à ce type de déchets.

Retrouvez la vidéo libre de droit de cette collecte pas comme les autres sur <https://bit.ly/3eaRXM9>

Pour en savoir plus sur les conditions de prise en charge des objets radioactifs : <https://bit.ly/2IHuPH3>

En savoir plus sur les missions de la CNAR : <https://bit.ly/2Rq78dq>

En savoir plus sur les centres de l'Aube : <https://bit.ly/34qOI2w>